



# CONDITIONS GENERALES D'ENGAGEMENT

## AFRICA ECO RACE 2021

Par le simple fait de s'engager, le concurrent ainsi que tous les membres de l'équipage auquel il est rattaché (concurrent-assistance-raïd-pressé) s'engagent à respecter les conditions d'engagements ci-dessous.

### INCLUS DANS L'ENGAGEMENT

- ✓ Transport aller bateau pour le Maroc de chaque personne en cabine intérieure à partager avec 3 autres personnes
- ✓ Transport aller bateau du véhicule pour le Maroc
- ✓ Restauration sur le bateau au self-service
- ✓ Bivouacs en Afrique
- ✓ Restauration sur les bivouacs (petit déjeuner, ration, dîner) et déjeuner au Lac Rose
- ✓ La cérémonie de remise des prix au Lac Rose
- ✓ Transport retour du véhicule en bateau Dakar / France
- ✓ Pour les pilotes moto/quad : ravitaillement en cours de spéciales et aux bivouacs en Mauritanie
- ✓ T-shirt du rallye
- ✓ Film du rallye
- ✓ Visa pour la Mauritanie
- ✓ Assurance des véhicules en Mauritanie et au Sénégal
- ✓ Assistance médicale, ostéopathes
- ✓ Assurance responsabilité civile organisateur
- ✓ Assistance rapatriement.

### CONDITIONS GENERALES

Le présent contrat, qui comprend le Guide Pratique et les conditions d'engagements, est soumis au droit français au fond. Tous litiges seront, à défaut de solution amiable, portés devant le Tribunal de Commerce de Nouakchott. Vis-à-vis du concurrent, l'organisateur technique est seul titulaire des droits de tournage, des images animées et de l'enregistrement des sons de AFRICA ECO RACE. « AFRICA ECO RACE », « AFRICA RACE » sont des marques déposées et enregistrées à l'Institut National de la Propriété Industrielle. L'Organisation de Compétitions et de Tourisme (en abrégé OCT), SARL (R.C. Nouakchott n° 1585) désignée comme organisateur technique par les associations sportives titulaires des autorisations fédérales d'organiser la course conformément aux textes en vigueur. En cas de changement de l'organisateur technique, le présent contrat se poursuivra avec le nouvel organisateur désigné, sans novation. En cas d'annulation de la course, pour quelque motif que ce soit, la responsabilité des organisateurs est limitée à la restitution des avances versées par le concurrent à ces derniers. En cas d'annulation de sa participation pour quelque cause que ce soit, les sommes versées par le concurrent aux organisateurs resteront acquises à ces derniers.

Pour être prise en compte, la demande d'engagement doit être accompagnée du montant des droits de pré-engagement selon les échanciers correspondants aux différents tarifs. L'engagement ne deviendra définitif qu'à réception de la totalité des droits d'engagement et de la caution de 1 000€ (non encaissée sauf infraction au règlement). L'engagement devra être accompagné du téléchargement d'une photo d'identité, d'une copie de chaque passeport, permis de conduire, carte grise et assurance du véhicule ainsi que de l'envoi de la caution de 1000€. Je déclare sur l'honneur que tous les renseignements fournis dans l'engagement en ligne sont rigoureusement exacts, toute inexactitude entraînerait un refus au départ. Je reconnais être seul responsable de la validité des différents documents administratifs requis pour participer en Europe, Maroc, Mauritanie et Sénégal à l'AFRICA ECO RACE 2021. Je déclare m'engager sur l'AFRICA ECO RACE 2021 en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut m'amener à courir. Je dégage par avance les organisateurs de l'AFRICA ECO RACE de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion de l'AFRICA ECO RACE 2021.

### CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Seront UNIQUEMENT pris en compte les engagements accompagnés du premier versement.

Tout participant souhaitant s'inscrire se soumet :

- ✓ Au guide pratique de l'AFRICA ECO RACE 2021
- ✓ Au Règlement Particulier de l'AFRICA ECO RACE 2021
- ✓ Aux règles du code sportif international

Clôture des inscriptions : le 15 novembre 2020

- ✓ L'organisateur de l'AFRICA ECO RACE est le seul juge pour limiter le nombre de concurrents inscrits dans chaque catégorie et se réserve le droit de ne pas valider l'inscription d'un concurrent.
- ✓ Toutes les prestations relatives à l'engagement et/ou proposées en option sont exclusivement réservées et gérées par OCT ou par un prestataire agréé par OCT.
- ✓ Seul OCT est autorisé à commercialiser les accès à l'AFRICA ECO RACE.

### RESPECT DES DATES DE PAIEMENTS

Tout manquement à cette règle entraînera le passage au tarif supérieur augmenté d'une pénalité de 10%.

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas valider les inscriptions qui n'auraient pas été réglées dans leur intégralité avant le 15 novembre 2020.

Les noms définitifs des équipages devront être confirmés avant le 15 novembre 2020.

### PENALITES APRES LE 15 NOVEMBRE 2020 EN CAS DE :

- **Changement de nom ou de véhicule** : Tout changement intervenant après la date de clôture des engagements entraînera 300€ / changement.
- **Document(s) administratif (s) manquant(s)** : Tout document administratif manquant après la date de clôture des engagements entraînera 100€ de pénalités par document.

### CONDITIONS D'ANNULATION

Pour toute annulation de demande d'engagement, les acomptes versés seront remboursés de la manière suivante :

- en cas d'annulation avant le 30 septembre 2020 = **1.000€** de frais de dossier retenus pour les motos/quads,  
**1.500€** de frais de dossier retenus pour les autos/camions,

- en cas d'annulation le 30 septembre 2020 et après = **100% des sommes versées seront retenues.**

En cas de problèmes médicaux graves, O.C.T étudiera sur demande (lettre recommandée avec accusé de réception) la possibilité du remboursement partiel (dossier médical original complet à envoyer). **3.000€** de frais étant initialement retenus pour les autos/camions et **1.500€** pour les motos/quads.

A la suite des vérifications administratives et techniques, tout équipage se voyant refuser le départ pour non-conformité administrative ou technique, ne pourra prétendre à aucun remboursement de ses frais d'engagement.

### MODE DE REGLEMENT

Les règlements devront se faire **EXCLUSIVEMENT** par virement bancaire.

Les références bancaires sont mentionnées sur la facture.

Pour éviter toute confusion, vous devez inscrire sur votre ordre de virement, le numéro de l'équipe et numéro de dossier inscrits sur l'engagement en ligne, le nom de votre team et le nom des pilotes des véhicules engagés.

### FACTURATION

Une seule facture sera établie au nom et adresse d'un seul payeur détaillant l'ensemble des prestations payées à OCT. En aucun cas OCT ne pourra facturer plusieurs personnes ou entités pour un même dossier.

### CAUTION

Pour chaque véhicule engagé, une caution de 1.000€ devra être obligatoirement déposée par les membres d'équipage (qui seront considérés comme solidaires entre eux à l'égard de l'organisation), à l'effet de garantir le respect du Règlement Particulier de l'épreuve.

La caution se fera sous la forme de chèque (pour les français exclusivement), virement bancaire ou espèces exclusivement, avant la clôture des engagements.

L'AFRICA ECO RACE n'acceptera qu'un seul et même payeur par véhicule ou Team. La caution sera restituée après le rallye, sauf en cas de non-respect des règles de sécurité, à au moins un manquement des obligations mentionnées dans le Règlement Particulier et de l'éthique sportive de l'épreuve.

Tout défaut de paiement de la caution entraînera l'interdiction de participer à l'AFRICA ECO RACE.

### ASSISTANCE

Tout concurrent engagé en course qui bénéficiera d'une aide ou d'une assistance par une personne et/ou un véhicule non accrédité auprès de l'organisation se verra signifier sa mise hors course et sa caution non restituée.

### CORRESPONDANCE

Toute correspondance peut être envoyée à : AERO - 14 quai Antoine 1er - 98000 Monaco